



# ARRÊTÉ

Délégation permanente de fonction et de signature  
Cadre de vie, voirie et espace public  
Monsieur Jean-François BOUGES  
Conseiller municipal délégué

N° AG 2024-0809

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général de collectivités territoriales et notamment ses articles

Article L2122-18 « Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal. »

Article L2122-20 « Les délégations données par le Maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées. »

Vu la délibération n°DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEDE,

Vu la délibération n°DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,

Vu les délibérations n° DEL2020-090 du 11 juillet 2020, n°DEL2021-006 du 19 mars 2021, n°DEL2021-142 du 24 septembre 2021, n°DEL2022-039 du 14 avril 2022, n°DEL2022-112 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et n° DEL2022-165 du 4 novembre 2022 portant communication des délégations de fonction et de signature accordées aux Maires Adjoints et Conseillers municipaux délégués,

Vu la lettre de démission de Monsieur Joseph DONORE adressée en mairie en date du 22 mai 2024,

Attendu l'importance des affaires municipales et considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de donner délégation permanente de fonction et de signature à Monsieur Jean-François BOUGES, Conseiller municipal délégué, dans les domaines des aménagements et circulations, de la voirie, des travaux sur l'espace public et du cadre de vie.

## Arrête

### **Article 1 - Délégation permanente de fonction et de signature**

Par le présent arrêté, il est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, une partie de mes fonctions à Monsieur Jean-François BOUGES, Conseiller municipal délégué.

### **Article 2 - Domaine et étendue de la délégation de fonction**

Délégation permanente de fonction est donnée à Monsieur Jean-François BOUGES, Conseiller municipal délégué, dans les domaines de compétences suivants :

- Aménagements et circulations
- Voiries
- Travaux sur l'espace public
- Cadre de vie

### **Article 3 - Domaine et étendue de la délégation de signature**

La délégation permanente de fonction définie à l'article 2 du présent arrêté comprend également délégation permanente de signature par Monsieur Jean-François BOUGES, Conseiller municipal délégué, de tous les actes suivants : tous documents, courriers, accusés de réception, certificats, attestations, déclarations, convocations, notifications, invitations, demandes de pièces complémentaires, comptes rendus, procès verbaux, conventions, contrats, et tous actes administratifs et pièces relatifs à cette délégation de fonction.

### **Article 4 - Responsabilité et surveillance de la délégation**

La présente délégation est donnée sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire à Monsieur Jean-François BOUGES, Conseiller municipal délégué. Elle est révocable à tout moment.

Monsieur Jean-François BOUGES, Conseiller municipal délégué, rend compte, sans délai, au Maire de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

La signature de Monsieur Jean-François BOUGES, Conseiller municipal délégué, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire

Pour Le Maire et par délégation

Jean-François BOUGES

Conseiller municipal délégué

Chargé du cadre de vie, de la voirie et de l'espace public

**Article 5 - Exercice de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François BOUGES, Conseiller municipal délégué, délégation est donnée à Monsieur Christophe LAURAS pour exercer les attributions définies aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

La signature de Monsieur Christophe LAURAS qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire

Pour le Maire et par délégation

Christophe LAURAS

2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

**Article 6 - Conditions d'exécution**

Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, publié et notifié aux intéressés.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet, Monsieur Le Trésorier Principal, Monsieur Le Procureur de la République, aux intéressés, aux conseillers municipaux.

**Article 7 - Recours**

La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 20 juin 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le 21 juin 2024

Notifié le 27 juin 2024

Publié le 27 juin 2024

Le Maire,  
Signé : Christian TEYSSERE  
Acte dématérialisé

**Notification :**

Monsieur Jean-François BOUGES

Conseiller municipal délégué

Le 27 juin 2024

Monsieur Christophe LAURAS

2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Le 27 juin 2024

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délégation permanente de fonction et de signature Cadre de vie, voirie et espace public Monsieur Jean-François BOUGES Conseiller municipal délégué

\*\*\*\*\*  
Date de décision: 20/06/2024

Date de réception de 21/06/2024

l'accusé de réception :

\*\*\*\*\*  
Numéro de l'acte : ARAG20240809

Identifiant unique de  
l'acte : 012-211202023-20240620-ARAG20240809-AR

\*\*\*\*\*  
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 5 .5 .1

Institutions et vie politique  
Delegation de signature  
adjoints et conseillers délégués (permanente)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

\*\*\*\*\*  
Nom du fichier : AG 2024-0809 delegation

fonction\_signature\_Jean\_François\_Bouges\_Conseiller\_municipal\_délégué.pdf  
( 99\_AR-012-211202023-20240620-ARAG20240809-AR-1-1\_1.pdf )